



ASSOCIATION SCOLAIRE NOTRE-DAME SAINT-LOUIS

5 rue de la Sangle - 78200 MANTES-LA-JOLIE ☎ : 01 34 97 97 97

SIRET 785 087 974 00016 - RNA W781001431

ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE PRIVE D'ENSEIGNEMENT
SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT

Les factures sont disponibles sur le site : ECOLEDIRECTE

REGLEMENT FINANCIER ANNEE 2025 - 2026

CLASSES DE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE NOTRE DAME

ANNEXE A LA CONVENTION DE SCOLARISATION

CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS

Contribution des familles <i>(La contribution des familles est destinée à financer les investissements et les équipements nécessaires au fonctionnement de l'établissement)</i>	- par an et par élève	1 150,00 €
Réduction sur les contributions des familles		
Les familles ayant plusieurs enfants dans l'établissement bénéficient d'une réduction :		
- 50 % sur la contribution des familles du 3ème enfant		
- 75 % sur la contribution des familles du 4ème enfant		
- 100 % sur la contribution des familles du 5ème enfant et suivants.		
Contribution spéciale travaux - (rénovation, conformité...)	- par an et par famille	400,00 €
Cotisation Association Parents d'élèves (A.P.E.L.) *	- par an et par famille	25,00 €
Cotisation Association Solidarité Enseignement Libre (ASELY) *	- par an et par élève	30,00 €
Cotisation Direction Enseignement Libre (ODECY & UROGEC) *	- par an et par élève	44,00 €
Cotisation Congrégation Filles de la Croix *	- par an et par élève	15,00 €

* Collectées par l'établissement et intégralement reversées à ces organismes.

Avance réinscription de la contribution familles 2026-2027 200,00 € pour les familles d'1 enfant
400,00 € pour les familles de 2 enfants et plus

Celle-ci sera déduite de la facture 2026 - 2027

Pour tout désistement à partir de juillet 2025 l'avance reste acquise par l'établissement (sauf cas de force majeure : déménagement hors région, mutation, autres sur justificatifs).

Frais de dossier (uniquement pour les nouveaux élèves) : 90,00 €

Ces frais restent acquis par l'établissement, même en cas de désistement.

PRESTATIONS

Matériel scolaire et pédagogique (Fournitures et manuels)	- par an et par élève	90,00 €
Sorties et conférences	(forfait pour les classes de MATERNELLE)	- par an et par élève 50,00 €
	(forfait pour les classes d'ELEMENTAIRE)	- par an et par élève 80,00 €
Sport (ELEMENTAIRE uniquement)	- par an et par élève	55,00 €
Activités culturelles Théâtre, chorale (Maternelle/Elémentaire)	- par an et par élève	85,00 €
Anglais	Classes CP	- par an et par élève 55,00 €
	Classes CE1, CE2, CM1, CM2.	- par an et par élève 110,00 €

Les fichiers consommables et les livres de littérature seront refacturés en supplément.

Garderie (forfait)		De 7h35 à 8h15	- par an et par élève	180,00 €
<i>Ticket occasionnel</i> matin	4,00 €	Le portail ouvre à 8h00 pour les élémentaires non inscrits en garderie		
<i>Ticket occasionnel</i> soir	5,00 €	Jusqu'à 17h30 (<i>Maternelle</i>)	- par an et par élève	290,00 €
		Jusqu'à 18h00 (<i>Maternelle</i>)	- par an et par élève	360,00 €
Étude (forfait)		Jusqu'à 17h30 (<i>Elémentaire</i>)	- par an et par élève	290,00 €
<i>Ticket occasionnel</i>	5,00 €	Jusqu'à 18h00 (<i>Elémentaire</i>)	- par an et par élève	360,00 €

Tout changement d'étude-garderie, en cours d'année scolaire doit être impérativement noté sur le carnet de correspondance.

Toute période mensuelle commencée est due. Toute nouvelle inscription se fera au début de chaque mois.

RESTAURATION

La prestation de restauration est **facultative**. Elle est choisie par le(s) parent(s).
Pour toutes les classes, les inscriptions se font pour 2, 3 ou 4 jours **fixes** par semaine.

Les repas pris en dehors des jours choisis seront facturés comme des occasionnels.

Occasionnel : prix du repas = **8,10 €**
l'année (chèque, CB) à l'accueil.

Demi Pensionnaire : prix du repas = **6,80 €**

Régime particulier (P.A.I) : veuillez contacter la comptabilité

Coût estimatif annuel de la restauration Demi-Pensionnaire :

Base 137 jours (du 01/09/2025 au 02/07/2026) **931,60 €**

Tout changement de régime restauration, en cours d'année scolaire doit être impérativement noté sur le carnet de correspondance

Toute période mensuelle commencée est due. Toute nouvelle inscription se fera au début de chaque mois.

Les changements seront notifiés sur les relevés de frais et mis à disposition sur le site « ECOLEDIRECTE ».

Les remboursements de cantine seront pris en compte à partir de 4 jours consécutifs d'absence sur présentation d'un certificat médical et régularisés ultérieurement.

Pour les absences exceptionnelles prévisibles, prévenir au plus tard 48H à l'avance.

MODE DE REGLEMENT

LE RELEVÉ EST ANNUEL, et sera ajusté selon les nouveaux éléments. Il est payable **en priorité par prélèvement mensuel en 10 échéances**.

Le 1^{er} prélèvement sera effectué le **10 octobre**, les suivants le **5 de chaque mois** et le **10 juillet** pour le solde.

Pour les changements de coordonnées (adresse, téléphone, mail) : vous connecter sur le site « ECOLEDIRECTE » pour déclarer toutes modifications.

Pour les changements administratifs (payeur, situation familiale, RIB, autres) : adresser un mail (ecolend@ndsl78.fr) ou un courrier au service comptabilité.

Tout arrêt de prélèvement, doit faire obligatoirement l'objet d'un courrier.

Par Chèque, Carte Bancaire, Espèces, Virement : le règlement doit nous parvenir impérativement de la manière suivante :

➤ 1/3 le 10 octobre, 1/3 le 5 février, 1/3 le 5 mai et le solde éventuel le 10 juillet.

Les paiements par chèque se font à l'ordre de « **ASSOCIATION SCOLAIRE NOTRE-DAME SAINT-LOUIS** ».

IMPAYES : En cas de problèmes financiers, le payeur doit impérativement se rapprocher du service comptabilité.

Tous impayés non régularisés (prélèvements ou chèques ou situation débitrice) en fin d'année pourront entraîner un blocage de réinscription et une mise en contentieux.

ACCORD PAYEUR

Je soussigné(e), (NOM et PRENOM **du payeur**)

(Pour les cas particuliers de multi-payeurs, il faut 1 règlement financier par payeur)

Reconnais avoir pris connaissance du règlement financier de l'établissement.

NOM PRENOM DE L'ELEVE :

CLASSE :

DATE :

SIGNATURE DU PAYEUR :